



Évaluation par des jeunes : quel rôle pour les enfants ?

Les jeunes assurent le rôle de comité éditorial. Ils ont pour tâche l'analyse de l'article qui leur est proposé ; ils évaluent son intérêt, identifient des informations manquantes qui faciliteraient sa compréhension et recherchent des failles, ou le manque de clarté, du raisonnement présenté. Les jeunes éditeurs sont également invités à faire des commentaires sur le style de l'écriture et sur son adéquation au public ciblé, en fonction de l'âge des lecteurs.

Ce jeune comité éditorial a un rôle clé dans le processus de publication de l'article. Leur avis est déterminant et nous leur demandons un investissement actif dans l'évaluation de l'article scientifique que nous leur présentons. Leur travail requiert un certain niveau de compréhension de ce que signifie un argument scientifique et une grande rigueur d'analyse. Les enfants deviennent des acteurs de la communication scientifique.

Comment ça marche en pratique ?

Bien évidemment, le travail de l'évaluation scientifique ne s'improvise pas. Le jeune comité éditorial est encadré par ses enseignants et/ou par des mentors scientifiques issus de l'association Jeunes Francophones et la Science (JEFS).

La démarche se décompose en 6 étapes :

1. L'encadrant propose aux jeunes relecteurs les articles disponibles à l'évaluation et auxquels il a librement accès sur un site internet dédié. Les enseignants font un choix d'un ou plusieurs articles ; ce choix est guidé par leur projet pédagogique et par l'adéquation à l'âge et au niveau scolaire de leurs élèves.
2. L'encadrant dispose également de documents élaborés pour guider son travail avec les jeunes relecteurs. Nous discutons avec les enseignants de leur attente de cette activité, de l'âge et du niveau scolaire de leurs élèves.
3. L'article est mis à la disposition des jeunes, qui le lisent, puis en discutent avec leur enseignant. Il est important de s'assurer que tous les participants ont effectivement lu l'article et ont bien compris leur rôle dans son évaluation. A ce stade il est utile de leur présenter le questionnaire auquel ils auront à répondre pour nous permettre de prendre en compte leur avis.
4. Lorsque l'évaluation est réalisée par un groupe scolaire, des mentors scientifiques de JEFS se déplacent à l'établissement pour discuter pendant au minimum une heure avec les jeunes, en présence de leur enseignant. Le

mentor explique le processus de l'évaluation scientifique et souligne à nouveau la responsabilité des éditeurs dans ce processus. Les jeunes sont encouragés à critiquer l'article, à poser des questions sur le travail présenté, mais également des questions annexes sur les sujets qui peuvent les intéresser. Si le temps imparti le permet, la session se termine par l'examen des points du questionnaire auxquels les jeunes répondent. Une session de réponses au questionnaire peut aussi être organisée par l'enseignant suite à l'intervention de mentors scientifiques dans la classe ; les questionnaires remplis sont alors communiqués à JEFS.

5. Le comité éditorial de JEFS communique sa réponse aux critiques émises par les jeunes. Dans la mesure du possible le texte est modifié pour satisfaire leurs demandes. S'ils sont satisfaits de la réponse à leurs critiques, l'article est accepté pour publication. Dans le cas contraire, les jeunes peuvent demander des modifications additionnelles. L'acceptation de la version finale de l'article par les enfants est une condition *sine qua non* de sa publication. Les 20 premiers articles ont été publiés sur le site <https://kids.frontiersin.org/fr>. Ils sont désormais publiés sur notre site (voir collections).

Valorisation du travail des enfants.

Le travail des jeunes éditeurs est mis en valeur par une mention qui apparaît dans l'article publié. Les noms entiers des jeunes ne sont jamais publiés, on utilise soit des prénoms soit la mention telle que « classe de 5^e du collège XX ». On demande aux jeunes de rédiger 2-3 phrases les décrivant.

Pour permettre aux jeunes éditeurs de s'exprimer librement, il est conseillé de ne pas valoriser leur participation par des notes. Par contre, la reconnaissance de leur travail par une mention sur un bulletin scolaire ou une communication à l'intérieur de l'établissement est bien sûr possible. Sur demande, JEFS peut également fournir un certificat attestant du travail d'édition.